

pendant, bien que ce total fût peu élevé, on a dépensé plus d'un quart de million de piastres pour le soutien des familles laissées en arrière par cette petite troupe. Dans le cas dont il s'agit, aujourd'hui, le Canada envoie au siège de la guerre 22,000 ou 22,500 hommes. En sus de cette armée que nous aurons à supporter, nous avons notre milice qui a déjà été appelée pour la protection de nos travaux publics. Puis, nous avons à prendre soin des familles des réservistes des alliés de la Grande-Bretagne—telles que la France, la Belgique, la Russie et la Serbie. Le montant requis pour le soutien de quelques milliers de familles, et qu'il faudra tirer sur le fonds patriotique établi, sera considérable. Tout d'abord, quelques citoyens de Montréal—qui discutaient la situation—étaient sous l'impression que nous avions besoin de prélever en souscriptions volontaires un million de piastres; mais je crois maintenant que nous pourrions prélever le double de ce montant dans tout le Canada, et il me semble que toutes les municipalités du pays devront, elles aussi, contribuer à ce fonds. Le montant prélevé durant la guerre du Sud-Africain, n'a pas été entièrement épuisé, et le présent bill pourvoit à ce que la balance non dépensée de ce fonds soit transférée au fonds patriotique qu'il s'agit présentement de créer. Cette balance s'élève à \$73,000, et je crois que rien ne s'opposera à ce transfert.

L'honorable M. JAFFRAY: La chose a été faite.

L'honorable M. DANDURAND: L'honorable M. Jaffray me dit qu'à une assemblée tenue, hier, ce transfert a été décidé. Les corporations publiques font tout ce qu'elles peuvent pour aider les familles de leurs employés qui partent pour le siège de la guerre, en payant leurs pleins salaires, ou, au moins, une partie de leurs salaires réguliers, pendant la durée de la guerre. Je sais que ces corporations contribueront aussi au nouveau fonds patriotique. Ce matin, j'ai vu avec plaisir que la Banque de Montréal avait pris l'initiative, et souscrit plus de \$100,000 à ce fonds. Si toutes les autres grandes institutions financières du pays suivent cet exemple, nous pourrions peut-être facilement prélever deux millions de piastres, et cette somme sera vraisemblablement requise pour l'objet en vue.

L'honorable M. DANIEL: Je suis très content des renseignements que vient de donner mon honorable ami. Je puis ajouter que lors de la guerre des Boërs—puisque nous trouvons dans ce qui a été fait à l'oc-

casion de cette guerre un exemple à suivre présentement—plusieurs fonds furent prélevés en différents endroits du pays. Tous avaient le même objet; mais ils différaient tous entre eux et ne se trouvaient pas sous le même contrôle, ou les mains des mêmes administrateurs. Si tous ceux en Canada, qui désirent que des fonds soient prélevés au bénéfice de nos soldats et de leurs familles, s'unissaient pour créer un seul fonds pour cet objet, cette union vaudrait beaucoup mieux que les différents comités de secours formés lors de la guerre des Boërs. De cette manière aucune famille de nos soldats ne serait omise. Toutes seraient secourues selon leurs besoins; toutes seraient traitées sur le même pied. Ce point est, selon moi, très important, et j'espère que l'idée que j'émetts présentement prévaudra dans toutes les parties du Canada; j'espère que, dans les différentes cités; les différentes provinces, partout où une souscription est faite pour nos soldats et leurs familles, l'on concentrera toutes ces souscriptions dans le principal fonds patriotique constitué en corporation par le présent bill. De cette manière, les secours seraient donnés d'une manière uniforme, et chaque famille serait traitée avec justice. Cette concentration vaudrait beaucoup mieux que l'émiettement des souscriptions et des efforts faits par les diverses municipalités du pays pour différents objets et des fins purement locales.

Sir LYMAN MELVIN JONES: L'honorable ministre dirigeant nous a fait comprendre que le traitement accordé à nos troupes en service actif, ici, ou hors de notre pays, ne sera pas moindre, pendant la présente guerre, qu'il ne l'était en temps de paix. Ainsi, les familles dont les chefs font partie de ces troupes, recevront un traitement égal à celui qu'elles recevaient avant la guerre. Une autre importante question que se posent quelques-unes des familles de ceux de nos hommes qui se préparent à partir pour la guerre, ou qui sont déjà partis, est celle de savoir si le Gouvernement a fait des arrangements pour la distribution à leurs familles, disons, mensuellement—mais non à de plus grands intervalles—d'un pourcentage raisonnable, au moins, de la solde des officiers et soldats.

L'honorable M. DANIEL: Ecoutez, écoutez; c'est ce qu'il faut faire.

L'honorable M. LOUGHEED: Mon honorable ami comprend, sans doute, que cette distribution par le Gouvernement ne sera faite qu'aux familles de ceux employés dans